



## Circulaire 8306

du 08/10/2021

Modalités d'inscription au module de formation «DI» dans le cadre de l'octroi du barème 501 à certains membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale pour l'année civile 2022

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6366

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 01/09/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/10/2021

Information succincte	Modalités d'inscription au module DI pour l'enseignement de Promotion sociale
-----------------------	---

Mots-clés	Module DI
-----------	-----------

<u>Remarque</u>	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
-----------------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> <b>Ens. officiel subventionné</b> <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale
---

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Woestyn Jean-Yves	SGAT, DGPE, Service des titres et fonctions	02/413.40.06 jean-yves.woestyn@cfwb.be
Ali Aden Omar	SGAT, DGPE, Service des titres et fonctions	02/413.36.53 omar.aliaden@cfwb.be

La présente circulaire fait suite aux circulaires 5940 du 28/10/2016, 6104 du 03/03/2017 et 6366 du 20/09/2017 destinées à compléter le dispositif de l'octroi du barème 501 à certaines catégories du personnel de l'enseignement de promotion sociale faisant suite aux dispositions prises dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour certains membres du personnel de l'enseignement obligatoire.

En ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, le décret-programme du 10 décembre 2015 fixe, en ses articles 37 à 47, une série d'éléments relatifs à la création du module de formation, à son organisation, à la durée de la formation, aux conditions d'accès, aux conditions de participation, aux épreuves certificatives et aux acquis d'apprentissage à atteindre.

Les conditions d'inscriptions au module de formation, telles que fixées par l'article 47 du décret-programme du 10 décembre 2015 *portant diverses mesures relatives à l'enseignement spécialisé, aux bâtiments scolaires, à l'enfance, à la culture, à l'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire et à l'enseignement de promotion sociale* sont les suivantes :

- Etre porteur d'un diplôme de niveau universitaire (master, licence) à finalité didactique ou complété par un titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), un certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), un certificat de cours normaux techniques moyens (CNTM), un titre d'instituteur primaire,
- Etre porteur d'un titre de niveau universitaire (master, licence) qui, accompagné du module de formation à la pédagogie du degré inférieur et d'un titre pédagogique est repris en titre requis pour une fonction du degré inférieur selon l'annexe II de l'AGCF du 5 juin 2014<sup>1</sup> (une simulation effectuée sur [www.enseignement.be/primoweb](http://www.enseignement.be/primoweb) permet de vérifier les fonctions pour lesquelles tel master accompagné du module DI et d'un titre pédagogique est repris en titre requis).

Par priorité, sont admis les membres du personnel en fonction, fût-ce pour partie, dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale, dans l'ordre suivant :

- 1° les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif ;
- 2° les membres du personnel désignés ou engagés à titre temporaire protégé ou prioritaire ;
- 3° les membres du personnel désignés ou engagés à titre temporaire.

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

Les trois premiers appels avaient eu lieu en novembre 2016, mars 2017 et octobre 2018 (suite à la diffusion des circulaires 5940,6104 et 6366). Le quatrième appel est visé par la présente circulaire, **concerne des formations qui seront organisées en janvier 2022**, et prévoit comme pour les appels précédents :

- La création de formations exclusivement dans 4 instituts d'enseignement de promotion sociale qui dispensent le CAP ou le CAPAES. Ces établissements sont répartis géographiquement de manière à « couvrir » le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> :

- Institut Technique de Namur (implantation de Bruxelles)

Rue Félix Hap, 14  
1040 Etterbeek  
02/732 84 69

[www.itnpromotionsociale.be](http://www.itnpromotionsociale.be)

- Institut de Formation Continuée

Rue Jonfosse, 80  
4000 Liège  
04/223 67 17 – 04/221 34 70

[www.ifcjonfosse.be](http://www.ifcjonfosse.be)

- I.E.P.S C.F. Namur Cadets

Place de l'Ecole des Cadets, 6  
5000 Namur  
081/22 29 03 – 081/22 92 39

[www.iepscf-namur.be](http://www.iepscf-namur.be)

- F.P.S. Charleroi

Avenue des Alliés n°2/2  
6000 Charleroi  
071/507 823

[www.ecole-fps-charleroi.be](http://www.ecole-fps-charleroi.be)

- Un nombre de places limité à 80.
- Une formation comportant deux unités d'enseignement totalisant 72 périodes de 50 minutes; une de 24 périodes et une de 48 périodes
- Une revalorisation barémique effective à partir du premier jour du mois qui suit la date d'obtention du certificat pour les membres du personnel ayant satisfait aux épreuves certificatives du module de formation, après envoi de

---

<sup>1</sup> Attention UN seul établissement pourra être sélectionné sur le formulaire.

l'annexe 2 de la présente circulaire aux services de gestion des traitements dont relève leur établissement.

Les établissements organisant cette formation envisagent, **sous réserve de modification**, les modalités horaires reprises dans le tableau ci-dessous :

Institut Technique de Namur (implantation de Bruxelles)	Mercredis de 17h à 20h de janvier à juin 2022
Institut de Formation Continuée Jonfosse	Mercredis après-midi de janvier à juin 2022
I.E.P.S.C.F. Namur Cadets	Lundis de 17h45 à 21h05 de janvier à juin 2022
F.P.S. Charleroi	15 - 22 - 29 janvier 2022, 12 - 19 - 26 février 2022, 12 - 19 - 26 mars 2022

Les inscriptions seront prises en deux temps :

1. Une phase de préinscription auprès de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nature à vérifier le statut et l'ancienneté barémique **au moyen du formulaire prévu en annexe I (fichier Excel) à renvoyer avant le 30 octobre 2021 à : [inscription.moduledi@cfwb.be](mailto:inscription.moduledi@cfwb.be) ;**
2. Une phase de confirmation : la liste des candidats dont l'inscription est validée est communiquée aux 4 établissements sélectionnés. Ces établissements prendront alors contact avec les candidats pour leur communiquer leur inscription et les modalités pratiques d'organisation du module.

L'inscription au module de formation est gratuite pour les candidats qui sont réputés être en activité de service.

Pour toute question relative à l'encodage du formulaire, vous pouvez vous adresser à : [inscription.moduledi@cfwb.be](mailto:inscription.moduledi@cfwb.be)

Tout autre renseignement complémentaire relatif à l'organisation de ce module de formation peut être obtenu en envoyant un message à l'adresse courriel : [eps@cfwb.be](mailto:eps@cfwb.be)

Je vous remercie de bien vouloir diffuser, avec la plus extrême rigueur, ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

## **ANNEXE I**

**L'annexe I est constituée du formulaire Excel joint à la présente circulaire et à renvoyer complété à l'adresse : [inscription.moduledi@cfwb.be](mailto:inscription.moduledi@cfwb.be) avant le 30 octobre 2021**

**Annexe I - Formulaire à renvoyer avant le 30/10/2021 à : [inscription.moduledi@cfwb.be](mailto:inscription.moduledi@cfwb.be)**

<b>Identification du demandeur d'inscription :</b>	
Prénom:	
Nom:	
Numéro de matricule:	
Adresse courriel:	
Adresse postale:	
Téléphone:	

<b>Etablissement(s) où l'enseignant est désigné dans le degré inférieur:</b>	
Dénomination de l'établissement :	
N° FASE :	
Adresse complète :	

<b>Statut de l'enseignant :</b>	
---------------------------------	--

**Attention: Joindre la copie des diplômes, titre pédagogique et valorisation d'expérience utile concernant la formation visée par la demande.**

Choix de l'institut dispensant la formation DI/501:	
---	--

**Le candidat à la préinscription ne peut sélectionner qu'une seule école sous peine de rendre sa demande nulle et non avenue**

**ANNEXE 2 Formulaire à adresser à la Direction déconcentrée des traitements dont relève votre établissement scolaire en vue de bénéficier de la revalorisation au barème 501**

**ADRESSE DES DIRECTIONS DECONCENTREES :**

**Enseignement subventionné :**

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se\\_id=2709](http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se_id=2709)

**Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles :**

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se\\_id=423](http://www.enseignement.be/index.php?page=26545&se_id=423)

**ETABLISSEMENT**

**NUMERO FASE :**

**Numéro ECOT :**

**Adresse :**

**N° de téléphone :**

**Adresse Courriel :**

**MEMBRE DU PERSONNEL (MDP)**

**Matricule du MDP :**

**Nom et prénom du MDP :**

**Adresse postale :**

**Adresse courriel :**

**Fonction du DI visée par la demande de revalorisation au barème 501 :**

**Joindre l'attestation de réussite des deux modules : approche psychosociale des adultes en formation et approche pédagogique des adultes en formation**

**Date :**

**Nom et signature du représentant PO / chef d'établissement<sup>1</sup> :**

**Date :**

**Nom et signature du membre du personnel**

<sup>1</sup> A remplir selon les réseaux d'enseignement